



Société conservatoire du Berger de Savoie

Conservatoire de la race issue de souches historiques
Association loi 1901 n° 07320091202

LE CHIEN BERGER DE SAVOIE



Une race en voie de disparition

En 2001, une **enquête ethnologique** menée dans le cadre du Conseil Général de Savoie et de l'Assemblée des Pays de Savoie a mis au jour l'existence d'une race canine non répertoriée, représentée dans les deux départements de Savoie et leurs zones limitrophes. Basée sur des recherches documentaires, des enquêtes orales et une étude zoo-technique, cette étude a mis en évidence les spécificités d'**une race particulièrement adaptée au milieu montagnard**. Cette race est issue d'une **sélection vernaculaire** faite au fil des siècles, dans un contexte historique et géographique bien particulier, au sein d'un biotope spécifique.

Il ne restait au moment de l'enquête que quelques dizaines de chiens, alors qu'ils étaient nombreux à travailler dans les fermes jusque dans les années 1980 (garde des troupeaux bovins, ovins et caprins, mais aussi chasse, garde et transports). Face à la **menace d'extinction rapide** et devant l'enjeu lié à la préservation de cette **race possiblement primitive** (à l'instar du cheval de Przewalski), une association, la Société conservatoire du Berger de Savoie, s'est constituée en 2002, à l'initiative de l'ethnologue qui a conduit l'étude, Line Perrier. Elle regroupe des agriculteurs, des vétérinaires, des professionnels du milieu canin et des particuliers. Son objet est la protection et la promotion de la race, actuellement en attente de reconnaissance par la Société Centrale Canine.

Une race à fort potentiel

Un **standard détaillé** a été rédigé par la Société conservatoire du Berger de Savoie puis validé par l'École Vétérinaire de Lyon. Il est actuellement confidentiel pour éviter son exploitation en vue de créer par croisements des chiens proches au niveau de l'apparence et éviter des pratiques qui mettraient en péril le pool génétique d'origine. Le berger de Savoie est un chien de taille moyenne à moyen-grand qui présente une grande variété de robes et de longueurs de poils. Sa morphologie révèle son **adaptation au milieu montagnard** (pente, climat, surfaces rocheuses et/ou glissantes...). Sa puissance et sa tonicité permettent de l'atteler pour le transport de petites charges. Il tient de son origine primitive une **multiplicité de compétences** qui fait de lui un chien polyvalent : garde, travail sur troupeau, chasse, pistage, etc. Il doit aussi à cette origine un besoin de faire confiance pour pouvoir s'attacher. Cette confiance acquise, il est proche de son maître, obéissant et **facile à éduquer ou à dresser**. Son tempérament est enjoué, affectueux et actif.

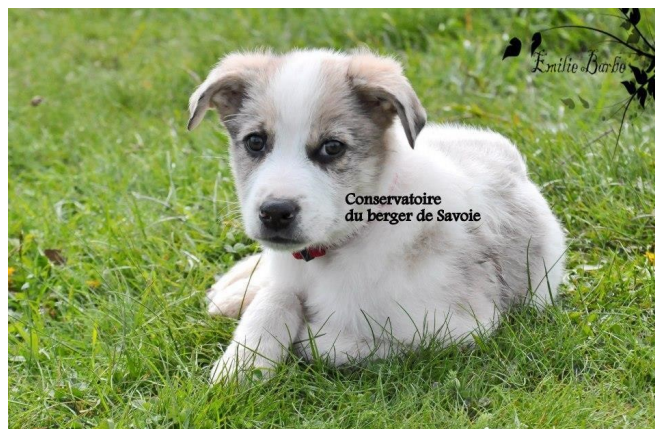
La démarche conservatoire : remontage de cheptel en race pure

En lien avec l'école Vétérinaire de Lyon et le CERREC, la Société du Berger de Savoie travaille selon les directives de la Convention européenne sur la protection de la biodiversité et la gestion des ressources génétiques (ratifiée par la France en 1994). Elle conduit une démarche conservatoire selon une **méthodologie stricte**, appliquée à la **préservation des races dites primitives** :

- recensement de chiens dont l'**ascendance est exempte de croisements** avec d'autres races devenues courantes après les années 1950 (berger allemand, border-collie, bouvier bernois...)
- établissement d'un **standard de race** qui s'appuie sur l'étude ethnologique et zootechnique et sur l'observation du cheptel existant
- reproduction sans aucun croisement avec d'autres races canines, afin de préserver au maximum le **pool génétique** de la race primitive
- choix strict des reproducteurs, pour favoriser la **diversité génétique à l'intérieur de cette race**
- prélèvement de **semences** pour insémination et d'**ADN** pour séquençages génétiques.

L'enjeu de la démarche conservatoire est de remonter le cheptel existant en **race pure issue de souches historiques pour préserver les ressources génétiques** propres à cette race. Ce n'est pas une démarche commerciale de ré-invention d'une race, mais une démarche scientifique et patrimoniale, qui nécessite un **suivi attentif** des chiens et une **sélection sur plusieurs générations**. La démarche conservatoire implique un travail technique qui doit être d'une grande rigueur et un engagement a minima des adoptants. Les adoptions se font dans **un cadre contractuel**, afin de contrôler au maximum les conditions nécessaires à la sauvegarde de la race.

Pour de multiples raisons, il est aujourd'hui difficile de trouver des adoptants. Pour autant, il n'est pas possible d'arrêter les reproductions, condition sine qua non du sauvetage de la race. Il est exclu de stériliser les reproducteurs ou encore d'euthanasier à la naissance des chiots qui pourraient à terme s'avérer précieux pour l'avenir de la race. Cette reproduction doit être assurée dans le respect de **règles strictes, excluant tout apport d'autres races canines**.



Des financements insuffisants qui menacent la sauvegarde de la race

L'élevage des chiens entraîne des contraintes matérielles, réglementaires et sanitaires qui ne peuvent être assurées par la Société conservatoire du Berger de Savoie en l'absence de financements publics et de lieux adaptés et agréés. L'association fonctionne aujourd'hui uniquement grâce aux dons et avec des **bénévoles** engagés dans le projet de sauvegarde. Grâce à eux, le cheptel en race pure, issu de souches historiques, est remonté en 2013 à près d'**une centaine de chiens**.

Le **coût de sauvetage d'une race** est élevé

- frais vétérinaires divers, dont double identification (puce et tatouage) et vaccinations
- nourriture
- frais de pension
- prélèvement de semences et stockage à la cryobanque
- séquençages génétiques (indispensables dans le cadre de la reproduction)
- frais de fonctionnement de l'association

Malgré les **obligations énoncées par la Convention européenne** sur la protection de la biodiversité, l'association ne bénéficie d'**aucun financement public**. Sa situation financière est difficile : obligation de faire reproduire les chiens pour sauver la race, mais manque de moyens pour assurer ce sauvetage dans de bonnes conditions. Une quarantaine de chiens (chiots et adultes) est actuellement en attente de placement, hébergés dans des familles d'accueil ou dans des pensions. Cette **situation critique** menace la préservation de cette race historique, la Société conservatoire du Berger de Savoie étant la seule à appliquer les principes de la démarche conservatoire.

Les urgences sont les suivantes :

- **attribution d'une aide publique d'urgence** pour le règlement des frais de pension et des frais vétérinaires afférents aux dernières naissances et au manque d'adoptants et de familles d'accueil.
- **médiatisation** pour faire mieux connaître cette race et le projet de sauvegarde
- augmentation du nombre d'**adoptants** et de **familles d'accueil**
- réflexion sur la **mise en place d'un lieu d'accueil spécialisé** (type « pépinière » comme il en existe pour les races de ruminants à faible effectif)
- **engagement des diverses collectivités** locales et territoriales et attribution de financements publics fiables et réguliers.



Nul ne peut dire aujourd'hui si ce chien délaissé n'aura pas à nouveau une place privilégiée dans un futur proche. Le Berger de Savoie est **un chien d'utilité apte à de nombreuses tâches** : sauvetage en terrain montagneux, accompagnement de personnes handicapées, recherche de personnes disparues, chien d'attelage... Cette race domestique menacée d'extinction est concernée par la Convention européenne sur la protection de la biodiversité.

Le berger de Savoie mérite de fait l'intérêt de tous ceux qui oeuvrent pour le maintien de la biodiversité et la protection des ressources génétiques, mais aussi des responsables politiques et en tout premier lieu ceux de la Savoie, afin que ce patrimoine vivant qui a su traverser des siècles d'histoire puisse être une ressource pour notre avenir.